

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JUIN 2018

7/1 - GROUPE SCOLAIRE SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE –  
CONVENTION DE LOCATION

Par délibération du 26 juin 1984, le conseil municipal a décidé l'acquisition à l'Association Foncière de Lille et Banlieue, à l'Association de Gestion Immobilière du Diocèse de Lille et à l'Association Diocésaine de Lille, de parcelles de terrain bâti et de terrains en vue de construire un groupe scolaire privé de 11 classes (8 classes élémentaires et 3 classes maternelles) rue Florimond Delemer.

Par délibération du 16 novembre 1984, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de location et d'une convention de commodat se rapportant à ce futur groupe scolaire. Le Maire de la ville et le Président de l'Association Foncière de Lille et Banlieue ont signé cette convention de location et le contrat de commodat le 28 novembre 1984 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1986.

La convention de location concerne les locaux de l'école maternelle composés d'un hall d'entrée, d'un bureau de direction, de trois classes réservées à l'enseignement pré-élémentaire, d'une salle de repos, de locaux sanitaires, d'un couloir d'accès aux différentes salles et d'une cour intérieure. D'une superficie de 340 m<sup>2</sup>, ils représentent 29,3 % de la surface totale construite.

La convention de commodat porte sur la partie d'immeuble constituée principalement des locaux des classes élémentaires. D'une superficie d'environ 820 m<sup>2</sup>, ils sont composés au rez-de-chaussée d'une salle des maîtres, d'une salle d'évolution, d'un dépôt, de 4 classes élémentaires, de locaux sanitaires et de circulations et d'une cour. Au premier étage, les locaux comprennent 4 classes élémentaires, un local sanitaire et un couloir de distribution des salles.

Par le biais de la convention de location, la Ville de Mons en Barœul a donné à bail pour trente-trois ans à l'Association Foncière de Lille et Banlieue la partie du groupe scolaire dédiée à la nouvelle école maternelle.

Par le biais du contrat de commodat, la Ville de Mons en Barœul a consenti un prêt à usage pour une durée de cinquante ans sur la partie d'immeuble consacrée à l'enseignement élémentaire.

La convention de location expirera le 1<sup>er</sup> mars 2019. Il convient, par conséquent, de souscrire une nouvelle convention entre la Ville et l'association foncière de Lille et Banlieue portant sur les locaux affectés à l'école maternelle.

Afin d'aligner la durée de cette nouvelle convention sur celle du contrat de commodat, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'Association Foncière de Lille et Banlieue, agissant en son nom propre, la mise à disposition gratuite des locaux de l'école maternelle du groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille pour une durée de 17 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

L'Association Foncière de Lille et Banlieue étant une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, cette occupation du domaine public est délivrée gratuitement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition gratuite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec l'Association Foncière de Lille et Banlieue pour les locaux de l'école maternelle du groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille.